

CONTRÔLE SUR PIECES DE L'EHPAD LES LANDES et de l'EHPAD LA LOYSANCE à VAL COUESNON

Septembre-2023

TABLEAU DE SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DEFINITIVES

SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS

Ecart/ Remarques	Gouvernance/ RH/ GDR	N° Prescription/ Recommandation	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
Ecart_01	1 - Gouvernance	Prescription_01	Elaborer un projet d'établissement afin de se mettre en conformité avec l'article L311-8 du CASF.	12 mois	Projet d'établissement
Ecarts_02 et 03	1 - Gouvernance	Prescriptions_02	Veiller à respecter les dispositions réglementaires (article D311-5 du CASF) applicables depuis le 1er janvier 2023 issues du décret n°2022-688 du 25 avril 2022 en matière de composition du conseil de la vie sociale	12 mois	Décisions instituant les CVS
Ecarts_04 et 05	1 - Gouvernance	Prescription_03	Compléter le règlement de fonctionnement de l'EHPAD LOYSANCE afin d'être en conformité avec la réglementation (articles R311-33 à R311-37 du CASF) et actualiser le règlement de fonctionnement de l'EHPAD Les Landes afin d'être en conformité avec la réglementation (article R311-33 du CASF).	3 mois	règlements de fonctionnement de La Loysance et Les Landes
Ecart_06	1 - Gouvernance	Prescription_04	Poursuivre la recherche un médecin coordonnateur afin de respecter la réglementation (article D312-156 du CASF).	12 mois	Publication d'une offre de recrutement d'un médecin coordonnateur
Ecart_07	2 -Ressources Humaines	Prescription_05	Mettre en place une organisation permettant la présence de personnel aide-soignant la nuit afin de garantir la sécurité et la qualité de prise en charge des résidents (art L311-3 al 1 du CASF).	3 mois	planning de nuit

Ecarts/ Remarques	Gouvernance/ RH/ GDR	N° Prescription/ Recommandation	Contenu
Remarques_01 et 03	1 - Gouvernance	Recommandation_01	<p>Elaborer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une fiche de poste ou une lettre de mission pour le directeur de l'établissement en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS « <i>Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance – ANESM décembre 2008</i> ». - une fiche de poste nominative pour l'IDEC afin de fixer clairement les missions de celle-ci.
Remarque_02	1 - Gouvernance	Recommandation_02	Mettre en place des réunions régulières de l'équipe de direction.
Remarque_04	2 - Ressources Humaines	Recommandation_03	Mettre en place un compagnonnage pour les nouveaux arrivants.
Remarque_05	2 - Ressources Humaines	Recommandation_04	Élaborer et diffuser auprès des personnels de l'établissement une fiche de procédure de distribution des médicaments hors présence IDE.
Remarque_06	2 - Ressources Humaines	Recommandation_05	S'inscrire dans une démarche proactive pour renforcer la qualité de l'accompagnement des résidents la nuit, en interne ou en vous appuyant sur un dispositif mutualisé déjà existant ou en mettant en place un dispositif mutualisé ad hoc avec d'autres EHPAD, pouvant être porté par l'HAD de votre territoire.
Remarque_07	3 - Gestion des risques	Recommandation_06	Elaborer un plan de continuité d'activité.
Remarque_08	3 - Gestion des risques	Recommandation_07	Mettre en place un dispositif de recueil, de traitement et d'analyse des réclamations des résidents et des familles formalisé et opérationnel spécifique aux EHPAD en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS.
Remarque_09	2 - Ressources Humaines	Recommandation_08	Mettre en place un dispositif d'analyse des pratiques professionnelles au sein de l'établissement dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS.